

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****DEPARTEMENT  
DU MORBIHAN****Séance du jeudi 06 novembre 2025****COMMUNE DE  
LES FOUGERETS**

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 06 novembre à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur CHESNAIS Yannick.

Date de convocation du Conseil Municipal le 29 octobre 2025.

**Nombre de Conseillers**

**En exercice** : 15  
**Présents** : 13  
**Votants** : 15

**Absent(e)s excusé (e)s** : Marie-Pierre CLAINCHARD, Florent VILLET

**Pouvoirs** : Marie-Pierre CLAINCHARD donne pouvoir à Béatrice BAGOT, Florent VILLET donne pouvoir à Gaëtan JAMET

**Secrétaire de séance** : Véronique LHOMME

**2025-11-06-08 Remboursement de frais liés à des avances d'achats**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a procédé à l'achat direct d'une plaque de matériau destinée à la réalisation de panneaux dans le cadre de la signalétique des sentiers pédestres, pour un montant total de 156,37 € TTC.

Il convient en conséquence de procéder à son remboursement sur présentation des justificatifs d'achat.

Afin de faciliter les achats ponctuels, notamment ceux réalisés sur des sites internet, et en l'absence de régie d'avance, il est proposé d'autoriser le remboursement des dépenses effectuées par Monsieur le Maire ou un adjoint, dans la limite de 200 € TTC par opération. Il sera fait compte rendu au Conseil municipal suivant de tout remboursement ainsi effectué.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

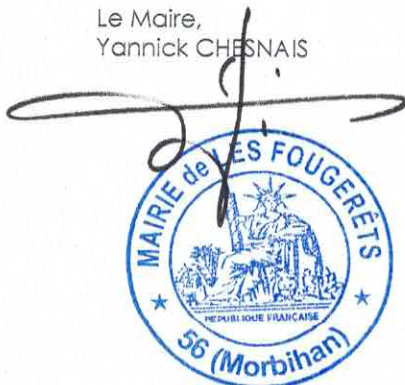
- Approuve le principe du remboursement d'achats ponctuels effectués par Monsieur le Maire ou un adjoint, dans la limite de 200 € TTC ;
- Précise qu'il sera rendu compte au Conseil municipal de tout remboursement effectué dans ce cadre ;
- Autorise Monsieur le Maire à émettre un mandat de 156,37 € TTC à son profit, sur présentation des justificatifs correspondants ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Yannick CHESNAIS

La secrétaire de séance,  
Véronique LHOMME



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'V. Lhomme', is written over the text of the secretary's name.